

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
POUR L'EXPLOITATION D'UN LOCAL N°1 SITUE DANS LE BATIMENT DU PORT
MEDITERRANÉE

ACTIVITÉS SKI NAUTIQUE ET BOUÉE TRACTÉE

- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION

Commune de SIX FOURS LES PLAGES
B. P. 97
83183 SIX FOURS CEDEX
Téléphone : 04.94.34.93.96

- OBJET :

La Commune est propriétaire d'un local n° 1 situé dans le bâtiment du Port Méditerranée. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin d'attribuer ce local.

- LIEU D'EXECUTION : Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Local situé dans le bâtiment du Port Méditerranée

- NATURE DES PRESTATIONS :

Exploitation d'un local destiné à l'exploitation ***des l'activités "ski nautique et bouée tractée"*** dans le but de satisfaire les besoins du public utilisateur du domaine, ce conformément à l'intérêt d'une bonne exploitation du domaine public.

Sur demande expresse de l'occupant auprès de la Capitainerie des Ports de la Coudoulière et Méditerranée, celui-ci pourra occuper une place de parking ainsi qu'une place de bateau de moins de 7 mètres dans le Port Méditerranée.

Une visite obligatoire des lieux sera prévue. Un rendez-vous devra être fixé par téléphone auprès de la Capitainerie des Ports de la Coudoulière et Méditerranée au 04 94 34 80 34.

-ETENDUE :

La surface du local est de 16,74 m²

- DUREE

La durée est fixée à QUATRE ANS à compter de la signature de la convention.

- REDEVANCE

En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public, l'occupant devra acquitter auprès de la Commune une redevance dont les candidats proposeront le montant en fonction d'un seuil minimum fixé en Conseil Municipal qui est de 4 000 euros par an.

L'autorisation d'occupation pour le(s) bateau(x) est consentie moyennant une redevance fixée au tarif prévu par délibération du Conseil Portuaire et du Conseil Municipal.

L'autorisation d'occupation d'une place de parking sera consentie sur demande de l'occupant.

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres peuvent être présentées par une ou plusieurs personnes physiques en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il peut être obtenu :

- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six-fours.fr>) ,rubrique "services en ligne" puis "documents en ligne" puis "autorisation occupation Domaine Public/avis de mise en concurrence".

- ou bien obtenu à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Service Gestion du Patrimoine

Résidence Mistral au 1er étage

135 rue cauquière

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél. : 04.94.34.93.96

pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16 h.

ATTENTION : horaire d'été du 6 juillet 2026 au 28 Août 2026 : 7h45 à 15h

Les candidats sont invités à consulter régulièrement le site internet de la ville de Six Fours les Plages afin de prendre connaissance des éventuelles modifications ou informations complémentaires relative à la consultation.

- CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT

Les critères de choix sont les suivants par ordre décroissant d'importance :

1 – Qualité du projet d'exploitation (60 %)

Description des activités proposées,matériel, bateau, actions pour maintenir le matériel en bon état, moyens humains, normes de sécurité, action en faveur du respect de l'environnement.

2 – Redevance d'exploitation du local (40%)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Vendredi 11 septembre 2026 à 12 heures.

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES

Service Gestion du Patrimoine

Hôtel de Ville

Place du 18 juin 1940 BP 97
83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX

- soit déposé contre récépissé **pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16 h.**

ATTENTION : horaire d'été du 6 juillet 2026 au 28 Août 2026 : 7h45 à 15h

Résidence Mistral
Service Gestion du Patrimoine
1er étage
135 rue de la cauquière
83140 SIX-FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : « **Exploitation du local n°1 situé dans le bâtiment du Port Méditerranée – activités ski nautique et bouée tractée» - ne pas ouvrir »**

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad'hoc composée de trois élus désignés par le Maire de la Commune choisira l'attributaire.

-DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 14/08/2026